



CHALEUR ACCABLANTE OU EXTRÊME

Niveau Intervention

Représente le moment où les facteurs météorologiques répondent aux critères de chaleur extrême ou lorsque les observations en vigie sanitaire excèdent significativement les taux attendus

Ci-dessous, vous trouverez les mesures et les actions spécifiques à déployer lors du **niveau Intervention**. Le tableau ci-dessous est identique à celui retrouvé dans le Plan de traitement du risque – CAE et se veut un outil de consultation plus facile et rapide.

Niveau Intervention	
RESPONSABLES - COLLABORATEURS	MESURES ET ACTIONS SPÉCIFIQUES
<u>Responsables :</u> <ul style="list-style-type: none">• Mesures d'urgence et sécurité civile• Représentants CAE du comité opérationnel	(25) Informer le Comité opérationnel CAE <ul style="list-style-type: none">○ (25.1) Informer le changement de niveau aux représentants afin que celui-ci soit relayé aux directions/directions adjointes○ (25.2) Convoquer une rencontre○ (25.3) Assurer le déploiement des mesures de soutien à la population<ul style="list-style-type: none">▪ Halte climatisée▪ Prise en charge de la clientèle vulnérable non connue du COMTL○ (25.4) S'assurer que la surveillance des conditions de travail soit intensifiée○ (25.5) S'assurer que les mesures atténuantes requises soient déployées ou maintenues○ (25.6) S'assurer que les programmes-clientèle concernés assurent les suivis requis auprès des installations privées partenaires
<u>Responsables :</u> <ul style="list-style-type: none">• Mesures d'urgence et sécurité civile• Installation matérielles• Services courant CLSC DSI• Responsabilité populationnelle	(26) Ouvrir la ou les haltes climatisées prévues <ul style="list-style-type: none">○ (26.1) S'assurer que les équipes soient avisées de l'ouverture de la halte climatisée<ul style="list-style-type: none">○ Accès et interface client○ Pré-triage COVID-19○ (26.2) S'assurer que les locaux soient prêt et disponibles<ul style="list-style-type: none">▪ Chaise disponible▪ Affiche requise installée○ (26.3) S'assurer que le personnel de soutien soit déployé ou disponible<ul style="list-style-type: none">▪ Agents de sécurité▪ Infirmières▪ Travailleuses sociales
<u>Responsables :</u> <ul style="list-style-type: none">• Services sociaux généraux• Mesures d'urgence et sécurité civile	(27) Déployer le processus de prise en charge des signalements de clientèle vulnérable non connue du COMTL <ul style="list-style-type: none">○ (27.1) Traiter les signalements référés au COMTL<ul style="list-style-type: none">○ (27.1.1) Identifier la clientèle voulant être transportée vers une halte climatisée○ (27.1.2) Organiser le transport de la clientèle vulnérable à domicile vers les haltes climatisées
<u>Responsables :</u> Ensemble des programmes-clientèle travaillant auprès de la clientèle vulnérable	(28) Intensifier et prioriser la sensibilisation auprès de la clientèle vulnérable identifiée <ul style="list-style-type: none">○ (28.1) Rappeler les stratégies de surveillance à mettre en place auprès de la clientèle vulnérable identifiée○ (28.2) Rappeler les mesures de prévention○ (28.3) Rappeler les risques des coups de chaleur○ (28.4) Rappeler les signes et symptômes d'un coup de chaleur



CHALEUR ACCABLANTE OU EXTRÊME

Niveau Intervention	
RESPONSABLES - COLLABORATEURS	MESURES ET ACTIONS SPÉCIFIQUES
	<i>Note : Ne pas oublier les installations privées partenaires (RPA, RI, RTF, CHSLD privés) et organismes communautaires</i>
<u>Responsables :</u> Ensemble des programmes-clientèle travaillant auprès de la clientèle vulnérable	(29) Surveiller étroitement la clientèle vulnérable identifiée <ul style="list-style-type: none"> (29.1) Vérifier régulièrement que la clientèle vulnérable applique les mesures de prévention (29.2) Porter une attention particulière aux signes d'alerte pouvant être banalisés par un usager vulnérable (29.3) Diffuser au besoin, le matériel d'information auprès de la clientèle vulnérable <i>Note : Ne pas oublier les installations privées partenaires (RPA, RI, RTF, CHSLD privés)</i>
<u>Responsables :</u> <ul style="list-style-type: none"> Par service alimentaire si présent Par gestionnaire de service si aucun service alimentaire présent 	(30) Déployer des mesures atténuantes pour les usagers <ul style="list-style-type: none"> (31) Distribuer des collations et boissons désaléantes aux unités de soins ou services à l'attention des usagers
<u>Responsables :</u> Ensemble des programmes-clientèle travaillant auprès de la clientèle vulnérable	(31) Rester à l'affût de la clientèle possiblement vulnérable qui se présente dans les installations COMTL en courte durée <ul style="list-style-type: none"> (31.1) Repérer la clientèle répondant aux critères de vulnérabilités (31.2) Rappeler les stratégies de prévention à mettre en place auprès de la clientèle vulnérable identifiée (31.3) Promouvoir les outils de prévention développés par le MSSS relatifs à la chaleur accablante ou extrême
<u>Responsable :</u> Installations matérielles	(32) Assurer le fonctionnement des systèmes de climatisation <ul style="list-style-type: none"> (32.1) Maintenir les vérifications et assurer le fonctionnement des systèmes de climatisation permanent ou temporaire dans les installations COMTL
<u>Responsable :</u> Communications	(33) Ajuster les messages et communications sur les plateformes utilisées <ul style="list-style-type: none"> (33.1) S'assurer que les messages et les communications pour la population et les travailleurs reflètent la situation du moment et voir aux ajustements selon les besoins

Les mesures et actions spécifiques de la veille saisonnière ci-dessous s'appliquent en tout temps.

Veille saisonnière (à faire et maintenir jusqu'au 30 septembre)	
RESPONSABLES	MESURES ET ACTIONS SPÉCIFIQUES
<u>Responsables :</u> <ul style="list-style-type: none"> Service de la prévention et promotion de la santé Mesures d'urgence et sécurité civile 	(10) Assurer la vigilance et la surveillance des conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> (10.1) Évaluer la température corrigée des milieux de travail en fonction des facteurs météorologiques quotidiens jusqu'au 30 septembre <ul style="list-style-type: none"> Température ressentie et taux d'humidité relative Déterminer le niveau de risque pour les travailleurs (10.2) Être prêt à réagir advenant un risque pour les travailleurs <ul style="list-style-type: none"> (10.2.1) Diffuser une note de service à l'ensemble des gestionnaires décrivant le niveau de risque en cours et les mesures atténuantes devant être déployées <ul style="list-style-type: none"> Temps de pause adapté Réorganisation du travail



CHALEUR ACCABLANTE OU EXTRÊME

Veille saisonnière (à faire et maintenir jusqu'au 30 septembre)	
RESPONSABLES	MESURES ET ACTIONS SPÉCIFIQUES
	<ul style="list-style-type: none">➤ S'assurer d'avoir une ventilation adéquate au contexte de travail➤ Promotion de l'hydratation➤ Surveillance des coups de chaleur➤ Coordonnées pour question ou analyse spécifique à un milieu de travail : 514 457-3440 #2325 <p>Note importante : cette mesure est déployée durant l'entièreté de la Veille saisonnière, peu importe le niveau CAE en cours.</p>
<u>Responsable :</u> Services alimentaires DST	<p>(12) Assurer la distribution de collations rafraichissantes lorsque requis</p> <ul style="list-style-type: none">○ (12.2) Demeurer prêt à assurer une distribution :<ul style="list-style-type: none">▪ (12.2.1) Pour les usagers : déclenchement du niveau Intervention lors d'un épisode de chaleur extrême▪ (12.2.2) Pour le personnel : à l'annonce d'un niveau de risque pour les travailleurs par le SPPS <p>Note : cette mesure sera accessible aux installations qui sont desservies ou qui disposent d'un Service alimentaire DST.</p>